



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES
71370 Saône et Loire

Séance du 03 septembre 2019

Président : Cédric DAUGE

Secrétaires de séance : Claudette TISSOT – Yves LOMBARD

Présents : Françoise JEANDOT – Francelyne BADOT — Claudette TISSOT – Sandrine AUGÉAT – Yves LOMBARD – Céline BESSONNAT – Jean-Patrick BROUX – Vincent CAILLET – Danielle JOUSSELIN

Absents et excusés : Michel BADOT (pouvoir Claudette TISSOT) – Vincent NICOT – Sylvie SAUNIER – Pierre Jean MONIER

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte rendu de la séance précédente.

M. le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour : remboursement des arrhes de location à un administré et don exceptionnel à la ligue contre le cancer pour obsèques d'un administré. Le conseil accepte.

REMBOURSEMENT DES ARRHEs DE LOCATION A UN ADMINISTRE

M. le Maire présente au conseil un contrat de location de la structure d'accueil pour les 10 et 11 août derniers sur lequel 90 € d'arrhes ont été versés le 30 janvier 2019. La location ayant été annulée pour des raisons de santé, l'assemblée décide de rembourser l'intégralité des arrhes au locataire.

DON LIGUE CONTRE LE CANCER

Suite aux obsèques de M Michel PETIT, époux de notre collègue et amie, et selon ses dernières volontés, M le Maire propose à l'assemblée de faire un don à l'association « ligue contre le cancer », suggérée par la famille.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la stagiairisation d'un agent contractuel, le tableau des effectifs doit être modifié de la manière suivante :

- Filière administrative : Nomination stagiaire à temps complet d'un agent contractuel au grade d'adjoint administratif pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le tableau des emplois modifié ainsi proposé.

SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

M. le Maire informe le Conseil que l'Adjoint administratif ayant précédemment quitté son poste de secrétaire a été recruté par voie de mutation au sein d'une autre collectivité. Il est donc nécessaire de supprimer son poste et de fournir tous les documents demandés par la Mairie d'accueil. Le conseil valide.

PROGRAMME DES COUPES DE BOIS 2020

M. le Maire présente le plan des coupes de bois 2020. Les parcelles 46, 24, 25, 4 et 44 t seront inscrites à l'état d'assiette de l'exercice correspondant et proposées à la vente du 11 novembre prochain.

MARCHE RESTAURANT SCOLAIRE

Le marché de restauration scolaire, initialement conclu pour 3 ans, avec la société RPC de Manziat est arrivé à son terme. Trois nouvelles sociétés de restauration ont été consultées. L'offre la mieux-disante ayant été retenue, la municipalité renouvelle le contrat avec la société RPC pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

RODP 2019 : RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

Dans le cadre du contrat de concession signé avec le Sydesl, c'est le concessionnaire Enedis qui gère les réseaux de distribution d'électricité, aériens et/ou souterrains, installés sur le domaine public communal. En contrepartie, il doit s'acquitter de la redevance d'Occupation du domaine Public (RODP)

Afin de pouvoir percevoir cette redevance, le Conseil Municipal doit délibérer pour que la commune puisse émettre un titre de recettes.

D'après le calcul fourni par le Sydesl, basé sur le taux de revalorisation 2019 et le plafond de redevance réglementaire, le montant applicable est de 203 €.

Le conseil valide cette proposition.

DEMANDE D'ECHANGE DE PARCELLES D'UN RIVERAIN

M. le Maire présente au Conseil la demande d'un administré dont le terrain est mitoyen avec une parcelle de la commune. Les deux parcelles cadastrées ZH 15 et ZH 16 constituaient l'ancienne ligne de chemin de fer et présentent donc une configuration peu commode pour les propriétaires.

Il est donc décidé de procéder à un échange de parcelles de superficie identique. Les frais de bornage seront facturés à parts égales et un acte administratif sera rédigé. Le Conseil valide cette demande.

INDEMNITES DU RECEVEUR 2019

M. le Maire présente le décompte de l'indemnité du comptable du Trésor, pour l'année 2019. Le Conseil autorise le mandatement d'un montant de 351.85 € brut.

AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M. le Maire présente le PADD, document de travail regroupant les divers intérêts sur le territoire. Il explique que ce projet est la clef de voute du dossier de PLUI, dans le sens ou il définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur et durable de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Terres de Bresse. (Environnement, commerce, services...).

Ce document soumis à chacune des communes, doit être étudié et faire l'objet d'un avis.

Le conseil, considérant qu'il est prématuré d'émettre cet avis, décide de s'accorder un temps supplémentaire de réflexion et reporte ainsi sa décision.

DEMARCHES PROJET LOTISSEMENT

M le Maire informe le conseil que plusieurs lots sont réservés au futur lotissement privé prochainement situé route de Saint-Vincent. Le bornage de la parcelle est prévu le 19 septembre prochain et la vente définitive sera actée fin septembre.

Afin d'entreprendre les travaux de viabilisation courant octobre ou novembre, il sera nécessaire d'établir une convention de passage sur la parcelle cadastrée AH 112 (verger communal) entre le lotisseur et la commune pour une durée de 2 ou 3 ans. Le conseil autorise M le Maire à rédiger et signer cette convention.

POINT COM-COM :

Une offre écrite de rachat du site de l'entreprise « Wagner » située à Simandre a été reçue par la Communauté de Communes. Le prochain Conseil Communautaire du 10 septembre 2019 statuera sur cette proposition. Une vingtaine d'emplois pourraient être créés par l'acheteur.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Le marché de consultation pour les travaux de la Maison Perrusson a été mis en ligne le 26 juillet dernier et se terminera le 20 septembre 2019.

Le projet Enir est toujours en attente de convention à signer

Suite à l'incendie de leur maison le 31 août dernier, une famille a été relogé au gîte communal pour une durée indéterminée. Un don de premier secours est prévu par le CCAS.

La campagne de curage des fossés communaux va débuter.

La consolidation de la digue de la lagune des Mauprés (par enrochement) a été réalisée.

Un devis a été demandé pour assainir le chemin des Long Prés (Relouises). Le coût des travaux sera partagé entre la commune et l'association Foncière de Remembrement.

Les diverses invitations, faire-parts et remerciements sont présentés à l'assemblée

Claudette TISSOT informe le conseil que :

Le Jury départemental de fleurissement organisera une visite sur notre commune le 16 septembre prochain

Le repas des aînés, organisé par le CCAS, aura lieu le dimanche 6 octobre prochain.

Jean-Patrick BROUX informe le Conseil :

- De l'achat de poubelles pour l'étang de la Verne
- De la vidange du bac de rétention de la lagune du bourg (10 tonnes) par l'entreprise VALVERT de Montchanin
- De la mise en place d'un composteur pour recycler les déchets organiques du restaurant scolaire
- Que la table de pique-nique installée près de la minoterie Gay sera déplacée à l'étang de la Verne

Yves LOMBARD présente le programme de la fête du Troquis et informe le Conseil que les forains seront reçus comme chaque année autour du verre de l'amitié le vendredi 6 septembre à 18h30

Il revient sur la réforme de la Poste et présente au conseil les nouveaux services proposés

Dates à retenir :

La date du repas communal a été changée et fixée au samedi 25 janvier 2020

Le Maire, Cédric DAUGE